

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 août 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h 06.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 09-5582

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant les items suivants :

4.4 Demande de dérogation mineure pour le 2490, 10^e Rue Saint-Georges.

8.10 Demande de dérogation mineure pour le 2490, 10^e Rue Saint-Georges.

Et en ajoutant les items suivants :

8.16a) Remerciements à Mme Marguerite Blais, ministre de la Famille et des Aînés pour sa contribution au Parcours-santé.

8.16b) Remerciements au Club Rotary pour leur contribution au Parcours-santé.

8.16c) Remerciements au Club FADOQ l'Assomption pour leur contribution au Parcours-santé.

8.16d) Remerciements au Club FADOQ Saint-Georges-Ouest pour leur contribution au Parcours-santé.

8.16e) Remerciements au Club FADOQ St-Jean-de-la-Lande pour leur contribution au Parcours-santé.

8.17 Autorisation de signature d'une servitude d'égout pluvial.

8.18 Acceptation d'une entente avec le ministère des Transports du Québec concernant l'aménagement d'entrées contrôlées dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Lacroix à l'entrée sud de la Ville.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5583

Séance ordinaire 13 juillet 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 330-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2008

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 331-2008 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-386 à même la zone RB-361.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2008

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 334-2008 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 relativement à la subdivision de terrain d'une habitation jumelée construit ou cadastré avant juin 2009.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/625, 167^e RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 625, 167^e Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé situé à 1,86 mètre de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 2 mètres.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

CONSULTATION PUBLIQUE (suite) :

DÉROGATION MINEURE/955, 1^{RE} RUE SARTIGAN SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 955, 1^{re} Rue Sartigan Saint-Georges afin Permettre la construction d'un garage privé isolé dans la cour avant alors que la norme exige que le garage soit implanté dans les cours latérales et arrière lorsqu'il s'agit d'un terrain intérieur à au moins 35 mètres de l'emprise de rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5584

Adoption du second projet de règlement numéro 329-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 329-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-539 et d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RB-529**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 329-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 329-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-539 et d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RB-529**. (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean Perron, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 330-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**. (Dépôt du projet de règlement).

Je, Marcel Bérubé, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 336-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

Messieurs les conseillers Jean Perron et Serge Paquet se retirent des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 09-5585

Adoption du Règlement numéro 325-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 325-2009** amendant le **Règlement de zonage numéro 150-2005** afin d'agrandir la zone **CD-502**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 325-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5586

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par monsieur Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 6 août 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 747 667,20 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 2 856 049,17 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 603 716,37 \$ pour les chèques couvrant la période du 3 juillet au 6 août 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5587

Adoption d'un cadre budgétaire pour la préparation
d'un projet de budget pour l'année 2010

ATTENDU : la tenue d'une élection municipale le 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU : que ce conseil désire suggérer au prochain conseil municipal un cadre budgétaire pour la confection du budget 2010, étant donné que cette démarche devra se faire dans le plus grand respect du groupe d'élus qui sera au devoir à compter du 1^{er} novembre 2009;

RÉSOLUTION N° 09-5587 (suite)

ATTENDU : que ce conseil est pleinement conscient que le nouveau conseil qui sera en place à compter de novembre 2009 aura pleine responsabilité de retenir, modifier ou rejeter ce cadre budgétaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate M. Marcel Grondin, directeur général, à préparer un projet de budget pour l'année 2010 dans le cadre budgétaire suivant :

Budget d'opération

1. Appliquer l'étape #2 d'uniformisation de la tarification au mètre linéaire conformément à l'étude faite.
2. Planifier les revenus supplémentaires dus à la valeur des évaluations nouvelles ($\pm 1\frac{1}{2}\%$).
3. Planifier des revenus supplémentaires correspondants à une partie de la croissance de l'IPC (± 1 à $1\frac{1}{4}\%$).
4. Compenser par une baisse de taux de la TFG, l'accru de l'évaluation imposable dû au développement économique.
5. Limiter la croissance des dépenses d'opérations à ($\pm 2\frac{1}{2}$ / $2\frac{3}{4}\%$).

Budget d'immobilisation

1. Prioriser la réalisation des étapes prévues pour 2010 dans les projets d'investissement progressifs (ex : Parc du quartier 5, etc.).
2. Assurer la réalisation des projets PRECO qui seraient objets d'autorisation cette année (Financement par emprunt : $\pm 2M3\$$;
impact/opération capital : $\frac{1}{2}\$ / 100\$$,
intérêt : $\frac{1}{2}\$ / 100\$$))
Ce sont des projets prévus au triennal pour 2010 / 2011.
3. Assurer la réalisation des « Grands projets » en route.
 - Complexe culturel
 - Garage municipal phase II
 - Complexe sportif (phase II à définir)
 - 25^e Avenue.
4. Formuler des hypothèses (Plan de base 2010-2014) pour l'utilisation des retours de la taxe sur l'essence ($\pm 1M7\$$ / année).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5588

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de réfection des services municipaux dans la 115^e Rue et la 2^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX & LESSARD LTÉE	449 766,28 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	456 272,25 \$

RÉSOLUTION N° 09-5588 (suite)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy, ing., directeur associé aux Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 24 juillet 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 449 766,28 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 août 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX & LESSARD LTÉE au montant de 449 766,28 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour les travaux de réfection des services municipaux dans la 115^e Rue et la 2^e Avenue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 449 766,28 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le Règlement numéro 322-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5589

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de réfection de la 23^e Rue, égout pluvial et voirie

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	196 520,01 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	218 110,62 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	226 771,19 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	243 646,87 \$
T.G.C. INC.	264 599,32 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy, ing., directeur associé aux Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 27 juillet 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC. au montant de 196 419,57 \$** (montant de la soumission révisé);

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 août 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC. au montant de 196 419,57 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour les travaux de réfection de la 23^e Rue, égout pluvial et voirie**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 196 419,57 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le Règlement numéro 304-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5590

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour les travaux d'infrastructure sur la promenade Sartigan

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QC INC.	25 396,88 \$
A. QUIRION EXCAVATION INC.	35 555,62 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	63 210,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Jean-François Poirier, ing. de la firme Genivar Sec, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 29 juillet 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9060-1535 QC INC. au montant de 25 396,88 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 août 2009;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **9060-1535 QC INC. au montant de 25 396,88 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour les travaux d'infrastructure sur la promenade Sartigan**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 25 396,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le budget d'opération pour les travaux prévus au règlement de la poursuite Huard et Doyon.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5591

Rejet de la soumission pour la remise à neuf d'une
benne quatre saisons et du châssis d'un camion épandeur

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires, la Ville a reçu une soumission soit celle de AL PEINTRE INC. au montant de 30 476,25 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement dans lequel elle nous recommande de rejeter la soumission déposée parce que le prix dépasse le budget prévu;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 3 août 2009;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par AL PEINTRE INC. parce que le prix dépasse le budget prévu et autorise la Division de l'approvisionnement à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5592

Acceptation des plans et estimations pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la 36^e Rue et la 37^e Rue demandés par Gestion Robert Bernard Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement dans la 36^e Rue et la 37^e Rue demandé par Gestion Robert Bernard Inc.;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 760 239,00 \$ dont la part de la Ville à 324 527,50 \$;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux par Gestion Robert Bernard Inc., d'une longueur de 292 mètres dans la 36^e Rue et la 37^e Rue, dossier G119365 daté du 1^{er} juillet 2009 et révisé le 16 juillet 2009 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5593

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la 36^e Rue et la 37^e Rue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Robert Bernard Inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 36^e Rue et la 37^e Rue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 36^e Rue et la 37^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5594

Acceptation de directives de changement pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable

- ATTENDU : les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration confiés à l'entrepreneur Hervé Pomerleau Inc.;
- ATTENDU : que pendant l'exécution des travaux, divers imprévus ont été identifiés;
- ATTENDU : les rapports préparés par M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques, en date du 22 juin 2009 et du 10 août 2009, dans lesquels il recommande l'acceptation des directives de changement numéros 101, 105, 109, 112 et 115;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable :

- Numéro 101- Surplus de 67 410,64 \$
Ajout d'un système de thiosulfate pour la réduction de l'ozone résiduel ambiant
- Numéro 105- Surplus de 59 411,76 \$
Modification du système d'ozone
- Numéro 109- Surplus de 77 879,72 \$
Travaux pour mise aux normes du système de fluoration
- Numéro 112- Surplus de 4 515 \$
Nettoyage des conduits encrassés sur mur de béton existant
- Numéro 115 - Surplus de 2 031,75 \$
Ajout de joints de dilatation dans le mur intérieur de la façade

QUE la somme de 211 248,87 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par les Règlements numéros 70-2003 et 156-2005.

QUE la directive de changement numéro 109 soit conditionnelle à la confirmation par le ministère de la Santé et des Services sociaux du remboursement de la somme de 85 099,51 \$, incluant les taxes applicables et les contingences.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5595

Demande de dérogation mineure pour le 625, 167^e Rue Saint-Georges

- ATTENDU : que le propriétaire du 625, 167^e Rue, Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé situé à 1,86 mètre de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 2 mètres;
- ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5595 (suite)

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 625, 167^e Rue Saint-Georges :

Régulariser l'implantation d'un garage privé isolé situé à 1,86 mètre de la ligne arrière alors que la norme prescrite est de 2 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5596

Demande de dérogation mineure pour le 955, 1^{re} Rue Sartigan Saint-Georges

ATTENDU : que la propriétaire du 955, 1^{re} Rue Sartigan Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé dans la cour avant alors que la norme exige que le garage soit implanté dans les cours latérales ou arrière;

ATTENDU : que le garage sera installé à plus de 35 mètres de la ligne avant;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 955, 1^{re} Rue Sartigan Saint-Georges :

Permettre la construction d'un garage privé isolé dans la cour avant alors que la norme exige que le garage soit implanté dans les cours latérales et arrière, à la condition que le garage soit situé à plus de 35 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5597

Demande de renouvellement d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par M. Denis Rancourt

ATTENDU : la demande de M. Denis Rancourt auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet de renouveler son autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière le long de la 6^e Avenue Sud, en bordure de la rivière Chaudière, lots 166-P à 169-P;

ATTENDU : que cet usage bénéficie d'un droit acquis en vertu du règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU : que les bandes riveraines de 2 ruisseaux devront être protégées (15 mètres);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5597 (suite)

QUE ce conseil appuie la demande de renouvellement déposée par M. Denis Rancourt auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière le long de la 6^e Avenue Sud, en bordure de la rivière Chaudière, sur les lots 166-P à 169-P, aux motifs suivants :

- ▶ ce terrain est de classe 7, donc impropre à l'agriculture;
- ▶ les effets sur l'agriculture seront temporaires;
- ▶ l'exploitation possède des droits acquis;
- ▶ l'exploitation ne crée aucune distance séparatrice.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5598

Subvention à la Société historique Sartigan

ATTENDU : que l'entente culturelle 2008-2010 entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine prévoit, pour l'année 2009, une subvention de 2 000 \$ pour la Société historique Sartigan;

ATTENDU : que la Ville et le Ministère participe pour chacun à 1 000 \$ dans l'octroi de cette subvention;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ à la Société historique Sartigan conformément à l'entente culturelle 2008-2010 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

QUE la somme de 2 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5599

Modification des conditions de travail de l'équipe de sauvetage

ATTENDU : les discussions intervenues entre MM. Sylvain Veilleux, directeur du Service des incendies et Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines;

ATTENDU : que les membres de l'équipe de sauvetage n'ont eu aucune modification de leurs conditions de travail depuis juin 2001;

ATTENDU : qu'il y aurait lieu de modifier les conditions de travail des membres de l'équipe de sauvetage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5599 (suite)

QUE ce conseil adopte les modifications suivantes aux conditions de travail des membres de l'équipe de sauvetage :

- taux sauvetage – responsable d'unité : 18 \$/heure
- taux sauvetage – officier : 17,50 \$/heure
- taux sauvetage – personnel : 16,50 \$/heure
- taux garnison – responsable d'unité : 15 \$/heure
- taux garnison – officier : 14,50 \$/heure
- taux garnison – personnel : 13,50 \$/heure

QUE la formation d'appoint soit payée au taux de garnison.

QU'une allocation de déplacement de 5 \$ soit payée lors d'activités de sauvetage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5600

Remerciements à Mme Marguerite Blais, ministre de la Famille
et des Aînés pour sa contribution au Parcours-santé

ATTENDU : que la réalisation du Parcours-santé dans le parc Veilleux fait de ce parc un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles unique en son genre;

ATTENDU : la participation très appréciée de madame la Ministre Marguerite Blais dans la réalisation du Parcours-santé;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette à madame Marguerite Blais, ministre de la Famille et des Aînés sa plus grande appréciation pour sa participation financière dans la réalisation du Parcours-santé au parc Veilleux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5601

Remerciements au Club Rotary pour leur contribution au Parcours-santé

ATTENDU : que la réalisation du Parcours-santé dans le parc Veilleux fait de ce parc un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles unique en son genre;

ATTENDU : la participation très appréciée du Club Rotary dans la réalisation du Parcours-santé;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette au Club Rotary sa plus grande appréciation pour sa participation financière dans la réalisation du Parcours-santé au parc Veilleux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5602

Remerciements au Club FADOQ l'Assomption pour leur contribution au Parcours-santé

ATTENDU : que la réalisation du Parcours-santé dans le parc Veilleux fait de ce parc un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles unique en son genre;

ATTENDU : la participation très appréciée du Club FADOQ l'Assomption dans la réalisation du Parcours-santé;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette au Club FADOQ l'Assomption sa plus grande appréciation pour sa participation financière dans la réalisation du Parcours-santé au parc Veilleux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5603

Remerciements au Club FADOQ Saint-Georges-Ouest pour leur contribution au Parcours-santé

ATTENDU : que la réalisation du Parcours-santé dans le parc Veilleux fait de ce parc un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles unique en son genre;

ATTENDU : la participation très appréciée du Club FADOQ Saint-Georges-Ouest dans la réalisation du Parcours-santé;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette au Club FADOQ Saint-Georges-Ouest sa plus grande appréciation pour sa participation financière dans la réalisation du Parcours-santé au parc Veilleux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5604

Remerciements au Club FADOQ St-Jean-de-la-Lande pour leur contribution au Parcours-santé

ATTENDU : que la réalisation du Parcours-santé dans le parc Veilleux fait de ce parc un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles unique en son genre;

ATTENDU : la participation très appréciée du Club FADOQ Saint-Jean-de-la-Lande dans la réalisation du Parcours-santé;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil transmette au Club FADOQ St-Jean-de-la-Lande sa plus grande appréciation pour sa participation financière dans la réalisation du Parcours-santé au parc Veilleux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5605

Autorisation de signature d'une servitude d'égout pluvial

ATTENDU : que suite à une réclamation de Mme Jacqueline Deblois contre la Ville, les parties en sont venues à une entente hors-cour qui a été entérinée par le juge;

ATTENDU : que cette entente prévoit la signature d'une servitude d'égout pluvial;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à ce jugement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5606

Acceptation d'une entente avec le ministère des Transports du Québec concernant l'aménagement d'entrées contrôlées dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Lacroix à l'entrée sud de la Ville

ATTENDU : le rapport de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec., à l'effet que les travaux de réalisation des entrées contrôlées à l'entrée sud de la Ville, entre Les Serres St-Georges et la Butte à Mathieu sont estimés à 99 600 \$;

ATTENDU : la confirmation du ministère des Transports du Québec à l'effet qu'il soit prêt à assumer 50% de ces coûts;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la réalisation des entrées contrôlées entre Les Serres St-Georges et la Butte à Mathieu, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Lacroix à l'entrée sud de la Ville, pour un montant de 99 600 \$, dont 50% est payable par le ministère des Transports du Québec.

QUE la somme de 49 800 \$ soit financée par le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de juillet 2009 au montant de 4 936 380 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de juillet 2009 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE
DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de juillet 2009 est déposé au conseil.

CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
TENUE LE 28 JUILLET 2009

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 28 juillet 2009 pour l'approbation du **Règlement numéro 333-2009 décrétant des travaux de 757 615 \$ et un emprunt de 323 616 \$ pour le prolongement d'une partie de la 36^e Rue et de la 37^e Rue**, dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée, que ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à son approbation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport d'activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de juillet 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de juillet 2009, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 4 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Un compte rendu de la dernière réunion de la SOLIDE de Beauce-Sartigan est fait par monsieur le conseiller Régis Drouin.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 00, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
